

Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école se dérouleront le **vendredi 7 octobre 2022** à l'école de Marcillac.

Désormais, **chaque parent** d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, **est électeur et éligible** à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Les deux parents figureront sur la liste électorale.

Ces élections se dérouleront :

- Soit par **correspondance (de préférence et à l'aide du matériel fourni)**.
- Soit en se présentant à l'école le jour du vote (de **8h30 à 12h30**).

Les parents élus recueillent les questions des autres parents avant chaque conseil d'école. Un compte-rendu de la réunion est rédigé et affiché.

La liste (ou les listes) des candidats doit comporter au moins deux noms mais peut ne pas être complète. Elle peut comporter au plus un nombre égal au double de sièges titulaires à pourvoir : 4 classes à l'école donc 4 titulaires et 4 suppléants au maximum.

Une réunion d'information pourra être organisée avec les différents candidats.

Pour les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école, les personnes désirant faire acte de candidature sont priées de bien vouloir se faire connaître rapidement (**avant le 19 septembre 2022**).

Rappel des attributions du conseil d'école :

Le conseil d'école formé du conseil des maîtres, du comité de parents, d'un délégué de l'éducation nationale, du Maire ou de son représentant exerce les fonctions prévues par le décret n° 76.1301 du 28/12/76. Il est notamment consulté sur :

- le règlement intérieur de l'école
- les modalités d'informations entre les familles et les enseignants
- la cantine
- la garde d'enfants
- les activités post et périscolaires
- l'hygiène scolaire
- ...

Si vous souhaitez être candidat, compléter les lignes ci-dessous.

Je soussigné(e)		
responsable de l'enfant		en
classe de		déclare être candidat aux élections des
représentants des parents d'élèves.		
Signature		

Le 1^{er} conseil d'école aura lieu le lundi 17 octobre à 18h30.